



www.force-ouvriere.fr

Alstom Transport Saint-Ouen

www.fo-sif.org



www.fo-cadres.fr

Saint-Ouen, le 02/06/2015

APPEL AU SOUTIEN FINANCIER POUR LES SALARIÉS GRÉVISTES D'ALSTOM TRANSPORT

A l'appel de la CGT et de FO, des grèves et rassemblements ont eu lieu sur l'ensemble des sites d'Alstom Transport à l'occasion de la 2ème réunion de NAO du 21 avril, pour l'augmentation générale des salaires pour toutes les catégories de personnel de façon à rattraper et maintenir le pouvoir d'achat et pour le maintien de tous les sites, toutes les activités et tous les emplois.

Les grèves se sont poursuivies après le 21 avril, avec le soutien ou à l'appel des organisations syndicales FO, CGT, CFDT. Ainsi, des grèves entraînant l'arrêt de la production ont eu lieu sur 7 établissements d'Alstom Transport (Aytré-La Rochelle, Valenciennes, Ornans, Reichshoffen, Le Creusot, Belfort, Tarbes).

Les Délégués Syndicaux Centraux FO, CGT et CFDT ont écrit à la Direction Générale pour demander la réouverture des négociations annuelles obligatoires (3^{ème} réunion de NAO).

Au bout d'une semaine de grèves, la Direction Générale a envoyé, le 24 avril, aux Délégués Syndicaux Centraux un e-mail proposant une rencontre le 12 mai en précisant que sa « *volonté est bien entendu de maintenir un dialogue constructif dans un cadre apaisé* ».

Les salariés du site Alstom Transport d'Aytré-La Rochelle ont continué la grève et leur assemblée générale a adopté l'appel suivant :

« *L'établissement Alstom Transport Aytré-La Rochelle est en grève depuis le 21 avril.*

L'Assemblée Générale des salariés de l'établissement Alstom Transport Aytré-La Rochelle réunie le 28/04/2015 lance un appel aux salariés des autres sites d'Alstom Transport S.A. pour les inviter à adopter en assemblée générale leur plate-forme revendicative :

- 1) réouverture des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur la base des revendications suivantes:*
- 2) talon d'augmentation générale de 55 euros sur le salaire NET pour toutes les catégories,*
- 3) augmentation générale de 3% des salaires et primes pour toutes les catégories, afin de se rapprocher des 3,4% d'Alstom Allemagne,*
- 4) garantie du maintien de tous les emplois de chaque site Alstom Transport sur 3 ans,*
- 5) création d'une grille des salaires sur Alstom Transport S.A.,*
- 6) compensation des pertes de salaire des grévistes.*

L'Assemblée Générale des salariés de l'établissement Alstom Transport Aytré-La Rochelle appelle les salariés des autres sites Alstom Transport à les rejoindre dans la grève pour imposer à la Direction Générale la réouverture immédiate des négociations sur la base de cette plate-forme!

L'Assemblée Générale des salariés de l'établissement Alstom Transport Aytré-La Rochelle demande aux organisations syndicales présentes sur Alstom Transport d'organiser dès maintenant une collecte pour le soutien financier aux grévistes » (motion adoptée à l'unanimité avec le soutien des organisations syndicales CGT, FO présentes sur l'établissement).

Répondant à cet appel, nous avons alors décidé sur le site de Saint-Ouen d'organiser une collecte d'argent pour soutenir les salariés grévistes.

Lors de la réunion du 12 mai, la Direction générale a indiqué aux organisations syndicales que le résultat de l'intéressement était en hausse par rapport à l'an passé de 60 € en moyenne et elle a proposé en outre un supplément uniforme d'intéressement de 150 € brut pour l'ensemble des salariés d'Alstom Transport S.A.

Ceci ne correspond pas aux revendications des grévistes, **mais il faut souligner le fait que sans le mouvement de grèves, il n'y aurait pas eu la réunion du 12 mai ni cette annonce de supplément d'intéressement**, contrairement à ce qu'affirme une organisation syndicale ! **Ce supplément d'intéressement obtenu grâce aux salariés grévistes profite aussi aux salariés non-grévistes.**

La Direction générale a indiqué qu'elle était d'accord pour discuter d'un étalement des retraits sur salaire pour les grévistes, à condition que la grève s'arrête sur l'ensemble des sites, mais qu'elle refusait de discuter d'une compensation ou d'une récupération des jours de grève. Les grévistes ont d'ores et déjà un retrait sur salaire de deux jours sur le bulletin de paie de mai, ce qui fait plus que les 150€ de supplément d'intéressement !

Nous vous appelons vivement à participer à la collecte de façon à compenser au moins partiellement les pertes de salaire des salariés grévistes, en sachant que sur le site de La Rochelle, par exemple, il y a eu 9 jours de grève.

Il s'agit au travers de ce soutien financier de renforcer les liens de solidarité avec les grévistes, sans lesquels le supplément d'intéressement n'aurait jamais été annoncé par la Direction.

Les versements sont à faire auprès des représentants FO. Un reçu sera fourni pour chaque versement. Les montants collectés sont, bien évidemment, intégralement et exclusivement versés aux salariés grévistes sans distinction d'étiquette syndicale.

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018 ; Xavier KREBS, p.6004 ; Yves STROBBE, p.6617 ; Jean-Marie VERLOT, p.6459 ; Michel GARCIA, p.6343 ; Catherine BOUZARD, p.1367 ; François ROCOURT, p.1492 ; Christophe SOIROT, p.6644.

